



Partage a la suite d'une succession

Par **mimi**, le **21/09/2011** à **12:14**

Bonjour,

Nous sommes trois enfants en indivision sur la maison familiale. Nous sommes deux enfants à vouloir garder la maison. Nous souhaitons donc créer une sci et racheter la maison. Quel type de sci devons nous créer ? Quel apport faut-il pour créer une sci ? Merci beaucoup

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **12:49**

Et pourquoi une SCI ? c'est à la mode mais bien souvent inutile.

Par **chris_idv**, le **21/09/2011** à **13:35**

Bonjour,

[citation]Quel type de sci devons nous créer ?[/citation]

Si SCI est bien une Société Civile Immobilière alors il n'en existe qu'un seul type.

[citation]Quel apport faut-il pour créer une sci ?[/citation]

L'apport est le contrat par lequel un associé affecte un bien ou un droit à la société en contrepartie de la remise de titres sociaux.

Un associé peut apporter à la société des biens (en numéraire ou en nature) ou son industrie

(= son travail mais en dehors de toute subordination propre au contrat de travail).

Un peu de lecture à votre attention:

http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_civile_immobili%C3%A8re

Cordialement,